

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2023

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2023

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits de ventes et de contributions volontaires dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*APSV comptables professionnels agréés inc.*

APSV comptables professionnels agréés inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 21 mars 2024

---

<sup>1</sup> Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## RÉSULTATS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>		
Projets municipaux	407 764 \$	254 988 \$
Honoraires de gestion de projets	89 831	45 624
Projets autres	71 705	62 708
Subventions gouvernementales	66 529	51 561
Subventions municipales - Arrondissement de Ville-Marie	19 248	19 000
Ventes et contributions volontaires	5 031	4 357
Intérêts	1 510	557
Dons municipaux	23	499
Dons gouvernementaux	-	7 332
Subventions municipales - Ville de Montréal	-	770
	<u>661 641</u>	<u>447 396</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	489 869	350 084
Fournitures et services pour projets	56 370	27 543
Loyer et entreposage	21 857	17 683
Programme de subventions aux familles - couches lavables	15 531	13 770
Honoraires professionnels et contractuels	14 456	11 688
Convention partagée	11 574	10 000
Assemblées	5 170	2 734
Frais de déplacements	2 912	2 336
Communication et impressions	2 868	5 713
Télécommunications	2 663	2 120
Location et entretien de l'équipement	2 316	3 049
Frais bancaires et autres frais financiers	2 093	3 783
Amortissement des immobilisations	2 050	600
Fournitures de bureau	1 948	4 466
Assurances	818	928
Formation du personnel	784	1 104
Divers	466	525
Entretien et réparations	-	825
	<u>633 745</u>	<u>458 951</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>27 896</u></u> \$	<u><u>(11 555)</u></u> \$

**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>Affecté (note 9)</u>	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2023 Total</u>	<u>2022 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	-	\$ 7 214	\$ 89 098	\$ 96 312	\$ 107 867
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(2 050) <sup>1</sup>	29 946	27 896	(11 555)
Affectation de l'exercice (note 9)	15 000	-	(15 000)	-	-
Acquisition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>1 400</u>	<u>(1 400)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>15 000</u>	<u>\$ 6 564</u>	<u>\$ 102 644</u>	<u>\$ 124 208</u>	<u>\$ 96 312</u>

<sup>1</sup>Correspond à l'amortissement des immobilisations.

**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**

**BILAN**

**31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	81 737 \$	53 863 \$
Compte avantage entreprise, portant intérêt au taux variant en fonction du solde mensuel au compte	18 158	71 648
Contrats de services à recevoir	51 367	26 919
Subventions à recevoir	10 000	10 904
Encaisse réservée interne (note 3)	2 286	1 979
Frais payés d'avance	<u>1 045</u>	<u>2 225</u>
	164 593	167 538
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>6 564</u>	<u>7 214</u>
	<u><u>171 157</u></u> \$	<u><u>174 752</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	32 938 \$	22 859 \$
Apports et produits reportés (note 7)	14 011	15 581
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>46 949</u>	<u>78 440</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ (note 9)	15 000	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	6 564	7 214
NON AFFECTÉ	<u>102 644</u>	<u>89 098</u>
	<u>124 208</u>	<u>96 312</u>
	<u><u>171 157</u></u> \$	<u><u>174 752</u></u> \$
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)		

APPROUVÉ,

---



---



**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	27 896 \$	(11 555) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<u>2 050</u>	<u>600</u>
	<u>29 946</u>	<u>(10 955)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Contrats de services à recevoir	(24 448)	11 969
Subventions à recevoir	904	8 728
Frais payés d'avance	1 180	(69)
Créditeurs	10 079	(1 725)
Apports et produits reportés	<u>(1 570)</u>	<u>(18 037)</u>
	<u>(13 855)</u>	<u>866</u>
	<u>16 091</u>	<u>(10 089)</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(1 400)</u>	<u>(6 969)</u>
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(40 000)</u>	<u>-</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(25 309)	(17 058)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>127 490</u>	<u>144 548</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>102 181</u> \$	<u>127 490</u> \$
<b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	81 737 \$	53 863 \$
Compte avantage entreprise, portant intérêt au taux variant en fonction du solde mensuel au compte	18 158	71 648
Encaisse réservée interne	<u>2 286</u>	<u>1 979</u>
	<u>102 181</u> \$	<u>127 490</u> \$

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ÉCO-QUARTIER SAINTE-MARIE a été incorporé selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 2 août 1995. Il est donc exempté d'impôts sur le revenu. L'organisme a changé sa raison sociale en date du 2 septembre 2014, et poursuit ses opérations sous la dénomination SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL.

Ses objets sont les suivants :

- sensibiliser, responsabiliser et mobiliser les résidents (individuels ou corporatifs), à participer à l'amélioration de la propreté, à augmenter les taux de récupération des matières recyclables, de même qu'à protéger et à embellir le patrimoine végétal;
- raviver le civisme en motivant les citoyens à agir concrètement de façon à obtenir des résultats appréciables en ce qui a trait à l'amélioration du cadre de vie;
- contribuer à la vitalité socio-économique du quartier Sainte-Marie, notamment par la création de nouveaux emplois et/ou entreprises ou organismes existants;
- favoriser la promotion d'une ville, d'un quartier et d'une rue en santé en développant chez la population de Sainte-Marie des habiletés à choisir et à modifier les conditions environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix;
- promouvoir et développer la coopération multisectorielle (organismes publics, privés et communautaires) selon leurs champs d'intérêt et de compétence sur la base d'actions précises qui améliorent le niveau de santé de la population de Sainte-Marie;
- imprimer, éditer toute publication pour fin d'information;
- organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées sociales et éducatives ainsi que consultations publiques;
- faire toute (s) activité (s) connexe (s) dans le but d'atteindre les objectifs de l'organisme;
- se procurer et administrer aux fins susmentionnées, des fonds ou d'autres biens par voie de souscription publique, de dons, de legs ou de subventions ou par tout moyen et exercer les pouvoirs et droits accordés par la loi. L'organisme doit utiliser ses biens et revenus à des fins charitables;
- aux fins des objets et pouvoirs mentionnés dans les paragraphes précédents, acquérir, établir, exploiter, diriger et maintenir tous genres d'installations;
- recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Comptabilisation des produits

##### Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### Projets, ventes et contributions volontaires

Les produits relatifs aux projets, ventes et contributions volontaires sont constatés lorsque les biens sont livrés ou lorsque les services sont rendus.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement linéaire	25 %
Compostières communautaires	Amortissement dégressif	20 %

#### Instruments financiers

##### Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, l'encaisse réservée, le compte avantage entreprise, les contrats de services à recevoir et les subventions à recevoir.

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs, des salaires et vacances courus et de la dette à long terme.

### 3. ENCAISSE RÉSERVÉE INTERNE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Groupe tricot	1 530 \$	930 \$
AmiEs du courant de Sainte-Marie	451	744
Groupe d'intervention Sainte-Marie	<u>305</u>	<u>305</u>
	<u><u>2 286</u></u> \$	<u><u>1 979</u></u> \$

### 4. IMMOBILISATIONS

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	4 015 \$	3 886 \$	129 \$	161 \$
Équipement informatique	10 835	4 806	6 029	6 546
Compostières communautaires	<u>10 541</u>	<u>10 135</u>	<u>406</u>	<u>507</u>
	<u><u>25 391</u></u> \$	<u><u>18 827</u></u> \$	<u><u>6 564</u></u> \$	<u><u>7 214</u></u> \$

### 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit sur carte de crédit autorisée pour un montant maximum de 50 000 \$ et portant intérêt au taux de 12,70 %. Au 31 décembre 2023, le solde était de 1 353 \$ (1 748 \$ en 2022) et était inclus à la rubrique fournisseurs.

**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**6. CRÉDITEURS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Sommes à remettre à l'État	20 559 \$	11 210 \$
Salaires et vacances courus	7 376	6 879
Fournisseurs	<u>5 003</u>	<u>4 770</u>
	<u><u>32 938</u></u> \$	<u><u>22 859</u></u> \$

**7. APPORTS ET PRODUITS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>Solde 31 décembre 2022</u>	<u>Octroi Remboursement</u>	<u>Constaté à titre de produits</u>	<u>Solde 31 décembre 2023</u>
Forum citoyen et ses suites	2 325 \$	- \$	- \$	2 325 \$
Suivi Ruelle vertes	773	-	409	364
Groupe d'intervention Sainte-Marie (encaisse réservée note 3)	305	-	-	305
Place du Marché	2 501	(2 478)	23	-
Projet Vaissellothèque	1 654	2 330	2 144	1 840
AmiEs du courant Sainte-Marie (encaisse réservée note 3)	744	-	293	451
MTESS Ville - Tricoter son tissu social	1 304	21 381	19 248	3 437
Groupe Tricot (encaisse réservée note 3)	930	600	-	1 530
Verdir le sud	891	25 638	26 529	-
MPTA	930	-	-	930
Verdissement JTI	1 000	-	-	1 000
PSPHE	2 224	14 430	15 638	1 016
Trottibus (CDC Centre-Sud)	<u>-</u>	<u>6 735</u>	<u>5 922</u>	<u>813</u>
	<u><u>15 581</u></u> \$	<u><u>68 636</u></u> \$	<u><u>70 206</u></u> \$	<u><u>14 011</u></u> \$

**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**8. DETTE À LONG TERME**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêt au montant en capital de 60 000 \$, dans le cadre du programme CUEC, sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice. L'organisme a bénéficié d'une remise de capital de 20 000 \$. Un montant de 10 000 \$ a été comptabilisé en revenu à l'état des résultats à l'octroi de la première tranche du prêt en 2020 et un autre montant de 10 000 \$ a été comptabilisé en 2021 à l'octroi de la deuxième tranche du prêt.	-	40 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

**9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE**

Lors de sa réunion du 16 mars 2024 le conseil d'administration a résolu d'affecter la somme de 15 000 \$ au déménagement et à la relocalisation prévu en 2024 et ce rétroactivement au 31 décembre 2023.

	<u>Solde 31 décembre 2022</u>	<u>Utilisation de l'exercice</u>	<u>Affectation de l'exercice</u>	<u>Solde 31 décembre 2023</u>
Fond dédié au déménagement et à la relocalisation	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>15 000</u></u> \$	<u><u>15 000</u></u> \$

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

### 10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux relatif au locaux échéant en juillet 2024 et au photocopieur échéant en mai 2028 totalisent 18 612 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	14 225 \$
2025	1 284 \$
2026	1 284 \$
2027	1 284 \$
2028	535 \$

### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.